# 

* Datum : 17-05-2021
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2021818771
* Auteur :

Justice de paix du canton de Seneffe
Désignation
Justice de paix du canton de Seneffe
Par ordonnance du 10 mai 2021, le juge de paix du canton de Seneffe a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur René BAUDELET, né à Bruxelles le 6 octobre 1941, domicilié à 6230 Pont-à -Celles, Rue Liberté 84, résidant Rue de Petit Roeulx 46 à 6230 Obaix, personne à protéger, a été placé sous un régime de représentation
Maître Grégoire de WILDE d'ESTMAEL, avocat dont le cabinet est situé à 1400 Nivelles, Rue de Charleroi, 19, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.